

CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE
TARIFS 2022

*Cotisations, droits de fréquentation, droits d'admission,
Cartes vacances, cartes invités.*

COTISATIONS ANNUELLES (1)

Payables avant le 31 mars de l'année en cours (10% de pénalités après cette date)

Membres (2)

Adultes étudiants de 19 à 26 ans (3)	775 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée depuis le 1 ^{er} janvier 2010) (4)	1 550 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée avant le 1 ^{er} janvier 2010) (4)	Cf. tableau 1
Adultes de 29 ans et plus (entrée avant le 1 ^{er} janvier 2010) (4)	1 550 €
Adultes ancienneté membre depuis + de 30 ans (6) avec un maximum de 44 ans d'ancienneté	Cf. tableau 2
Membres sportifs selon catégories (5)	540 €
Catégorie "Ancien champion" (entrée avant 2012) (5)	1 000 €

DROITS DE FREQUENTATION ANNUELS (1)

Enfants de membres (7) de moins de 2 ans	exonéré
Enfants de membres (7) de 2 à 10 ans	430 €
Enfants de membres (7) de 11 à 17 ans	520 €

DROITS D'ADMISSION (8)

Adultes de 18 ans et plus	2 000 €
Enfants de membres < 18 ans	exonéré
Enfants de membres à 18 ans	530 €

CARTES VACANCES / CARTES INVITES

Carte vacances	620 €
Carte invités (10 invitations)	120 €

TABLEAUX

Tableau 1

Adultes 18 ans et plus		
<i>Inscrit avant le 01/01/2010</i>		
Age	Année naissance	Cotisation (€)
18	2004	682
19	2003	722
20	2002	762
21	2001	802
22	2000	842
23	1999	882
24	1998	922
25	1997	962
26	1996	1002
27	1995	1042
28	1994	1142

Tableau 2

Ancienneté (2)	
Membre depuis plus de 30 ans	
Ancienneté à partir de l'âge de 18 ans	Cotisation (€)
29	1550
30	1513
31	1476
32	1439
33	1402
34	1365
35	1328
36	1291
37	1254
38	1217
39	1180
40	1143
41	1106
42	1069
43	1032
44	1000

.../précisions

/... précisions, définitions.

CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE TARIFS 2022

(1) IL S'AGIT D'ANNEE CIVILE (1er Janvier au 31 Décembre).

(2) **MEMBRE** : Le statut de membre est acquis à compter du paiement du droit d'admission. L'ancienneté statutaire est calculée à partir de cette date, pour les membres sociétaires de 18 ans et plus.

Inscription en cours d'année : minoration de la cotisation.

- -25% pour une entrée au Cercle entre le 16 Juillet et le 15 Septembre.
- -50% pour une entrée au Cercle postérieure au 15 Septembre.

(3) **ETUDIANTS** : ne peuvent prétendre à la cotisation "Etudiant" que les enfants de membres du Cercle âgés de plus de 18 ans et de moins de 26 ans, titulaires d'une carte étudiant pour l'année de la cotisation.

(4) **AGE** : il s'agit de l'âge requis au cours de l'année civile quel que soit le mois de naissance. Ces dispositions sont applicables à toutes les catégories de Membres.

(5) **SPORTIFS ET ANCIENS CHAMPIONS** : l'appartenance à ces catégories est décidée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive. L'accès à cette catégorie « Anciens Champions » a été suspendue en Décembre 2011 par décision du Conseil d'Administration. Seules les personnes ayant bénéficié de cette tarification avant 2012 pourront y prétendre.

(6) **L'ANCIENNETE** : correspond au nombre d'années de cotisation de Membre sociétaire ou sportif à partir de la majorité.

(7) **DROIT DE FREQUENTATION** : réservé aux enfants mineurs dont les parents sont membres du Cercle.

(8) **DROIT D'ADMISSION** :

- Enfants : Pour les enfants de membres, il est dû l'année où l'enfant atteint 18 ans. C'est le règlement du droit d'admission qui donne la qualité de membre sociétaire participant à l'Assemblée Générale.

- Adultes : le droit d'admission est réglable au choix du nouvel adhérent soit en totalité au moment de l'entrée soit par moitié sur les deux premières années de cotisation. Le règlement de la deuxième moitié devant s'effectuer en même temps que la cotisation de la 2^{ème} année.